



Interinstitutionelle Zusammenarbeit
Collaboration Interinstitutionnelle
Collaborazione Interistituzionale

CII nationale: rétrospective et perspectives

Regula Mader, présidente du Comité national de pilotage de la CII
Journées de la CII 2025



Évaluation de la CII cantonale

Pourquoi évaluer la CII cantonale?

- 15 ans de CII dans les cantons
- Absence de base de comparaison intercantonale pour apprécier l'avancement de la mise en œuvre de la CII

Quels sont les objectifs de l'évaluation?

- Produire des connaissances en matière de pilotage fondées sur des données probantes pour les responsables de la CII
- Créer une base de comparaison et d'information pour développer la CII
- Éclaircir des questions bien définies sur la faisabilité d'un monitoring de la CII

Où en sommes-nous?

- Attribution d'un mandat à l'INFRAS de Zurich
- Processus d'évaluation accompagné par un groupe de suivi
- Concept d'évaluation défini et discuté au sein du groupe de suivi

Quelles sont les prochaines étapes?

- État des lieux des modèles de mise en œuvre de la CII et études de cas
- Rapport final et recommandations à l'été 2026





Boîte à outils – La qualité dans la promotion des compétences de base

Pourquoi et comment?

- Mise en œuvre des recommandations résultant de l'état des lieux 2023
- Le groupe de travail CII prépare les supports

Quel est l'objectif?

- Développement d’une compréhension commune de la qualité dans la promotion des compétences de base
- Sensibilisation des institutions partenaires de la CII

La boîte à outils:

- Définir précisément 5 dimensions de la qualité et les étayer avec des exemples pratiques:
 - Communication coordonnée
 - Collaboration interinstitutionnelle
 - Perméabilité des offres
 - Adaptation aux besoins des groupes cibles
 - Conseil et accompagnement
- 

Les prochaines étapes:

- Boîte à outils d'ici l'été 2026
- Ensuite, mise en ligne sur le web





Recommandations d'actions pour l'intégration des réfugiés sur le marché du travail

Situation initiale

- **Mandat du Conseil fédéral du 8 mai 2024** visant à renforcer l'intégration sur le marché du travail des personnes bénéficiant d'un statut de protection S
 - Mesure : renforcer la collaboration entre l'encouragement de l'intégration, l'aide sociale et les services publics de l'emploi (SPE) dans le but d'améliorer l'intégration sur le marché du travail (responsables : SEM/SECO)

Comment les recommandations d'action ont-elles été élaborées ?

- Première journée d'impulsion le 20 juin 2024
 - Objectif : discuter des défis, esquisser les meilleures pratiques et les solutions possibles sous forme de recommandations
- Deuxième journée d'impulsion du 12 mai 2025
 - Objectif : examiner et finaliser le projet de recommandations avec les cantons
- Discussion dans le groupe de travail « Placement et communication » (CdC, CDEP, AOST, CDAS, CSIAS, CDI, SEM, SG-DFJP, SECO)
- Publication des recommandations d'action en septembre 2025 : [recommandations d'action](#)



Recommandations d'actions pour l'intégration des réfugiés sur le marché du travail (2)

Quels sont les domaines couverts par les recommandations d'action ?

- Thème 1 : stratégie et communication
 - Stratégie globale cantonale
 - Communication avec les employeurs
 - Communication avec les personnes relevant du domaine de l'asile
 - Connaissance du cadre légal
- Thème 2 : Accompagnement, conseil et placement
 - Coopération opérationnelle
 - Employabilité des réfugiés
 - Formation des experts et mise en place du coaching professionnel
- Thème 3 : Prestations et financement des mesures
 - Connaissances et coordination des mesures réciproques
 - Coordination et simplification des mécanismes de financement



Recommandations d'actions pour l'intégration des réfugiés sur le marché du travail (3)

À qui s'adressent les recommandations d'action ?

- Services cantonaux et communaux impliqués dans l'encouragement de l'intégration, l'aide sociale et les services publics de l'emploi (SPE) à l'interface de l'intégration sur le marché du travail
- Recommandations d'action en tant que vision commune / objectif de la Confédération et des cantons

Quelles sont les prochaines étapes ?

- La discussion et les résultats de la réunion d'impulsion ont permis de définir les thèmes qui doivent être approfondis.
- **Travaux** : bases, employabilité (dans le cadre de la CII), accompagnement de la mise en œuvre des recommandations d'action (mandat de projet en cours d'élaboration)



Thème phare: la santé psychique

Pourquoi un thème phare?

- La santé psychique est un thème qui concerne toutes les institutions partenaires de la CII,
- certes sous des formes diverses et avec des degrés d'urgence différents

Qu'est-ce qui a été réalisé jusqu'ici?

- Le comité national de pilotage s'est fait une première idée de la situation
- Thème phare des Journées de la CII de cette année

Quelles sont les prochaines étapes?

- Définir les problématiques et les difficultés pertinentes pour la CII





Questions ?





Interinstitutionelle Zusammenarbeit
Collaboration Interinstitutionnelle
Collaborazione Interistituzionale

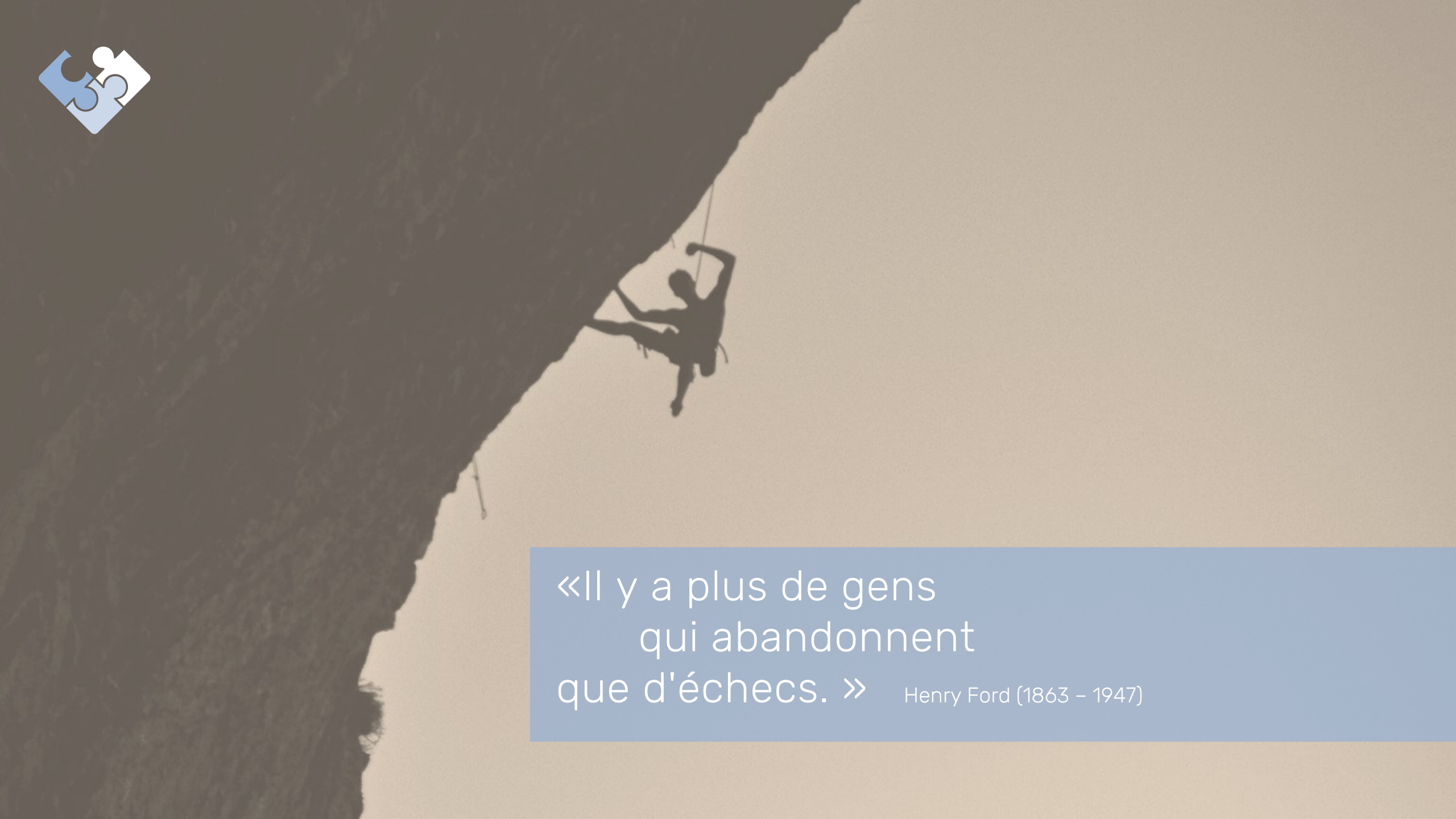
Version 1, 10. November 2025

Surmonter les limites du système



CII nationale: rétrospective et perspectives

Daniel Knöpfli, président du comité national de développement et de coordination de la CII



«Il y a plus de gens
qui abandonnent
que d'échecs. » Henry Ford (1863 – 1947)



Assurance-accidents pour les activités non rémunérées dans le cadre de l'aide sociale

De quoi s'agit-il?

- Questions non résolues concernant les délimitations entre activité lucrative et activité non lucrative
- Question résolue pour l'AC et l'AI, mais pas pour l'aide sociale

Où en est le projet?

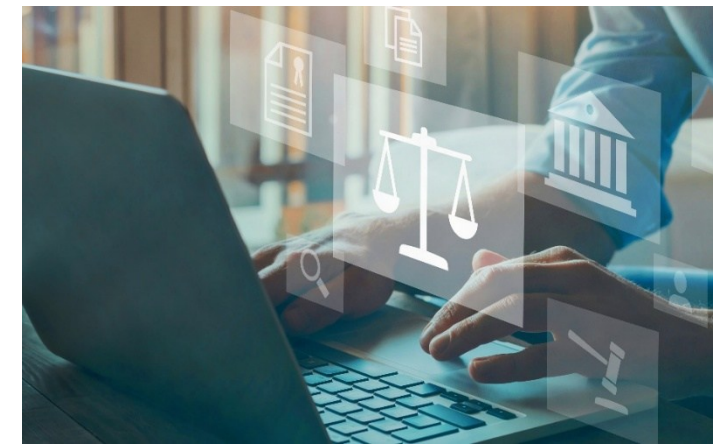
- Première discussion dans le cadre du comité national de développement et de coordination
→ examen des desiderata
- Utiliser les éléments des solutions trouvées avec l'AC et l'AI

Quels sont les défis?

- Quelle est la démarcation entre l'intégration sociale et l'intégration professionnelle?
- Quelle institution ou quel niveau joue le rôle de partenaire contractuel de la SUVA?

Quelles sont les prochaines étapes?

- La CSIAS et la SUVA examinent de manière bilatérale les solutions possibles et ébauchent un modèle d'assurance.





Utiliser durablement le potentiel de la main d'œuvre présentant un handicap sur le marché du travail du futur

De quoi s'agit-il?

- L'intégration professionnelle comme objectif central de l'aide sociale et de l'AI
- Pénurie de main-d'œuvre
- Manque d'offres pour les personnes présentant une aptitude au travail inférieure à 50%

Quel est l'objectif?

- Clarification des conditions cadres pour l'engagement de personnes partiellement aptes au travail sur le marché du travail primaire et secondaire
- Davantage de programmes pour les personnes dont l'aptitude au travail est fortement et durablement limitée
- Coordination des programmes déjà proposés par les différentes institutions partenaires

World Café 2

- Le thème sera discuté dans ce cadre



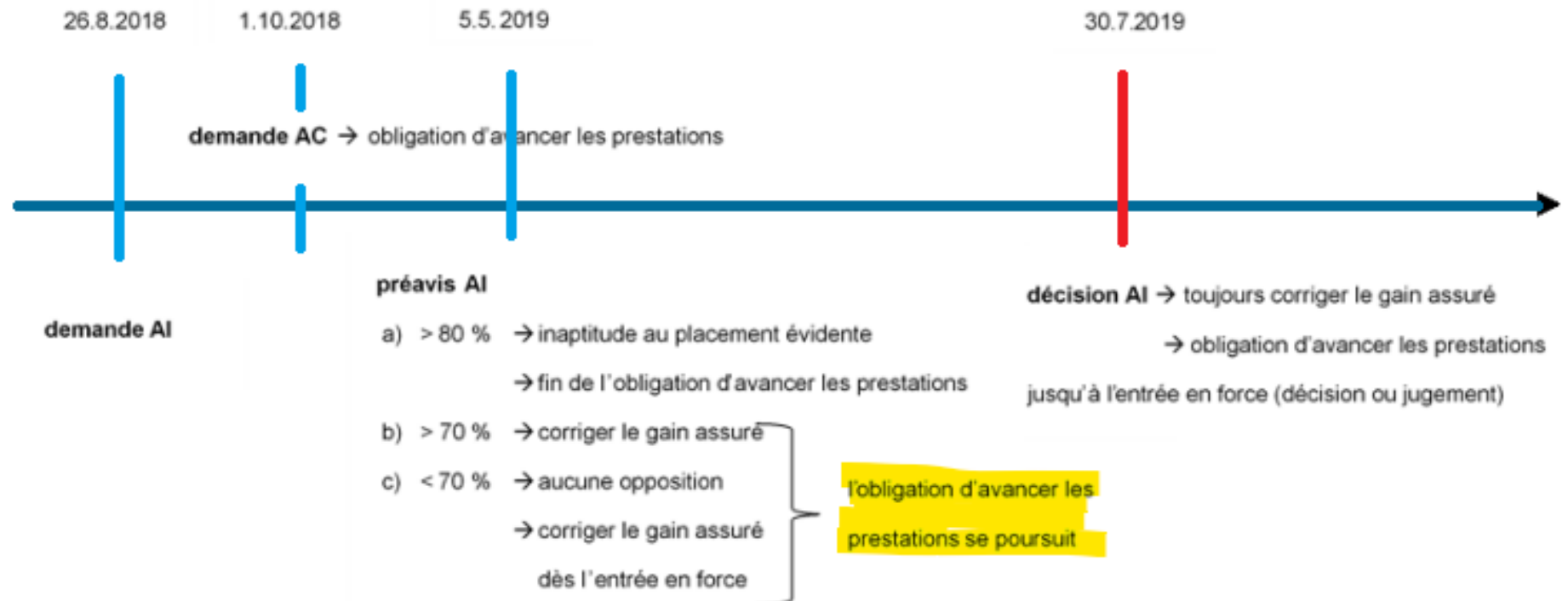


Demande de réseau centre concernant l'obligation de l'AC d'avancer les prestations

De quoi s'agit-il?

Exemple résumant l'art. 40b OACI

Ces données ne sont que des exemples:





Demande de réseau centre concernant l'obligation de l'AC d'avancer les prestations

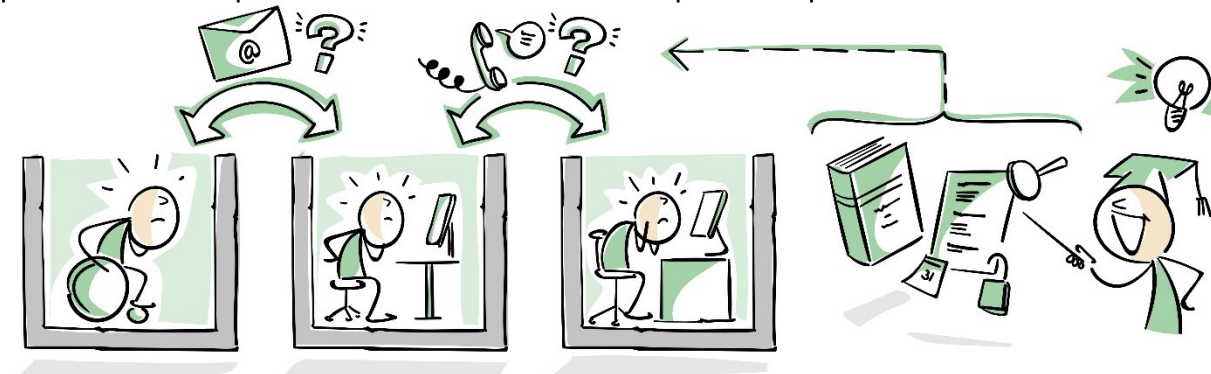
Quel est l'objectif?

Transformer les interfaces en points de liaison adaptés à la CII:

- L'investissement des personnes concernées et des services compétents reste limité au minimum. Éviter tout changement de compétence dans la mesure du possible.
- Les personnes concernées par l'avance des prestations ne doivent pas être transférées d'une institution à une autre sans valeur ajoutée.
- Ne pas compromettre le processus d'intégration professionnelle par manque de moyens de subsistance.

Quelles sont les prochaines étapes?

- Clarification de la situation actuelle/problématique → formulation de pistes possibles
- Groupe de suivi
- Mandat externe 2026





«Culture eats strategy
for breakfast.»

Peter F. Drucker (1909 – 2005)



Merci beaucoup pour votre attention.
Y a-t-il des questions ?



Merci.